

DEL/2024/FI/4
EXERCICE BUDGETAIRE 2024
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dans le cadre du Grand Projet Hémois et du Guide des Orientations Politiques Hémoises, la Ville met en œuvre sa politique de territoire au travers de différentes thématiques.

Aujourd'hui, il convient de prévoir les subventions à verser en 2024 aux associations, comme repris dans le tableau annexé.

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale, du 12 février 2024,

Vu l'avis consultatif de la commission Actions Sociales, Logement et Politique de la Ville, du 23 janvier 2024,

Vu l'avis consultatif de la commission Culture, Animation et Vie Associative, du 19 janvier 2024,

Vu l'avis consultatif de la commission Education Jeunesse, du 24 janvier 2024,

Vu l'avis consultatif de la commission Environnement, du 25 janvier 2025,

Vu l'avis consultatif de la commission Sports, du 27 janvier 2024,

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les subventions aux associations reprises dans le tableau annexé,
- D'autoriser à verser lesdites subventions,
- D'autoriser à prévoir les crédits au budget.

Comme suit :

Considérant la prévention des conflits d'intérêt et conformément à la règle de participation aux votes qui a été présentée en préambule de la délibération relative aux subventions aux associations,

La subvention n°4.1 à l'association AISE a été adoptée à 30 voix et 2 abstentions (Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT); Madame Ghislaine BUYCK n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.7 à l'association Centre Social 3 Villes a été adoptée à 30 voix et 2 abstentions (Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT); Monsieur Kamel MATHOUR n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.27 à l'association PAUSE ET PARTAGE a été adoptée à 30 voix et 2 abstentions (Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT); Madame Fatima KARRAD n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.28 à l'association ACTIGYM a été adoptée à 31 voix et 1 abstention (Mathilde LOUCHART) ; Monsieur Jacques DUPONT n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.35 à l'association Hem Badminton a été adoptée à 30 voix et 2 abstentions (Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT) ; Madame Barbara RUBIO COQUEMPOT n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.43 à l'association Olympic Hémois a été adoptée à 30 voix et 2 abstentions (Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT); Monsieur Kamel MATHOUR n'ayant pas pris part au vote,



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le vingt en un février,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 14 février et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 28 février 2024*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS Adjoint au Maire, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoint au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Sana EL AMRANI, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Rafik BZIOUI, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Gaëtan DECOSTER, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Karima CHOUIA, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Jean-Adrien MALAIZE ayant donné procuration à Gaëtan DECOSTER
Sabine HONORE ayant donné procuration à Blandine LEPLAT



Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le



ID : 059-215902990-20240212-DEL2024FI4-DE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line followed by a large, rounded loop.

La subvention n°4.49 à l'association Vélo Club de Hem a été adoptée à 30 voix et 2 abstentions (Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT) ; Monsieur Guillaume BOCQUET n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.56 à l'association Bien Vivre à Hem a été adoptée à 30 voix et 2 abstentions (Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT) ; Madame Emmanuelle GUILLAIN n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.62 à l'association Hem Ville d'Europe a été adoptée à 30 voix et 2 abstentions (Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT) ; Madame Blandine LEPLAT, mandatée par Madame Sabine HONORE n'ayant pas pris part au vote.

La subvention n°4.67 à l'association IMAGINATION a été adoptée à 30 voix et 2 abstentions (Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT) ; Madame Chantal LAHARNAR n'ayant pas pris part au vote,

La subvention n°4.82 à l'Association des Jeunes des Trois Fermes a été adoptée à 29 voix et 2 abstentions (Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT) ; Madame Fatima KARRAD et Monsieur Kamel MATHOUR n'ayant pas pris part au vote.

Les autres subventions n°4.2 à 4.6, 4.8 à 4.26, 4.29 à 4.34, 4.36 à 4.42, 4.44 à 4.48, 4.50 à 4.55, 4.57 à 4.61, 4.63 à 4.66, 4.68 à 4.81 et 4.83 à 4.86, ont quant à elles, été adoptées à 31 voix pour et 2 abstentions (Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT).

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

